

**PROCÈS-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON
DU 18 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil-vingt-deux, Le-dix-huit octobre, à dix-neuf heures le conseil municipal de Brûlon, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Date de convocation : le 10 octobre 2022

Date d'affichage : le 10 octobre 2022

Secrétaire de Séance : Gisèle BERNIER

En exercice	19
présents	17
Quorum	9
Représentés	1
Votants	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Daniel COUDREUSE	X		
Emmanuel DUHAMEL	x		
Gisèle BERNIER	X		
Cécile LEMORO	x		
Patrick DODIER	X		
Marie-Hélène ANGONNET	X		
Cédric ARLOT	x		
Cécile CHAUVEAU	X		
Benjamin GENOT			
Philippe GUIHAL	X		
Mélanie HAUBOIS	X		
Pierre JARDIN	X		
Nicolas JEFFROY		X	Philippe GUIHAL
Aude JOLY LEMOINE	X		
Romain LECOMTE	X		
Patrick LEROY	X		
Anne-Sophie MORIN	X		
Ghislaine RAUBER	X		
Tarja VARTIAINEN	X		

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire ouvre la séance, après lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Monsieur Le Maire et Madame Cécile CHAUVEAU, secrétaire de séance lors de la précédente réunion, arrêtent le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2022.

ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Présentation par M. RABATEL, concernant l'installation de panneaux photovoltaïques
- 2- Informations Communauté de Communes LBN COMMUNAUTE
- 3 - Point sur les travaux
 - 7 Place Gautier Chevreuil
 - Avenants Lot 1 - gros-œuvre
 - L'Hôtel
 - rue de la Gasnerie
 - Route de Sillé - eaux pluviales
 - Prieuré - compte rendu de la réunion
- 4- Réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques en terrain agricole
- 5 - Convention de mise à disposition du terrain synthétique de foot auprès de la Ligue de Football des Pays de la Loire et du District de football de la Sarthe
- 6 - Nomination d'un élu référent auprès du SDIS pour la gestion des bâtiments recevant du public en matière d'incendie et de sécurité
- 7 - Modification des tarifs de la Salle La Fontaine
- 8- Devis de végétalisation du lotissement des Deux Chênes
- 9- Opération un arbre une naissance
- 10- mission citoyenne lors des vacances d'octobre
- 11 - Droit de préemption
- 12- Questions orales

Questions complémentaires - DELI-22-10-01

Monsieur Le Maire propose l'inscription d'une question complémentaire à l'ordre du Jour :

- Résiliation du contrat d'assurance statutaire
- Demande de subvention sectorielle « tourisme » auprès du Département
- Choix du projet retenu pour une demande de DETR

Après avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour

1 - Présentation par M. RABATEL d'une installation de panneaux photovoltaïques

M. RABATEL, de la société E-SWEET ENERGIES, présente un projet d'installation d'un parc solaire photovoltaïque.

Les conditions d'implantation :

La parcelle YB 94 est classée en zone AU (urbanisation future) du PLU, la réglementation de la zone prévoit qu'il est autorisé la construction d'éléments démontables (serres, constructions modulaires...), à condition de ne pas compromettre les orientations d'aménagement et de programme définies pour la zone.

Les parcelles YC 21-41 sont classées en zone A (agricole) du PLU.

La mise en compatibilité du document d'urbanisme via une déclaration de projet devra être engagée, afin de conformer le PLU avec le projet de parc photovoltaïque (zone AU et A)

Le raccordement envisagé à ce stade se situe au Poste source de Loué (distance 10 km)
Le projet n'est pas concerné par une protection d'une ZNIEFF, au titre des abords de monuments classés ou inscrits ou d'une zone de présomption de prescription archéologique.

Les parcelles sont inscrites au registre parcellaire graphique de 2021 en tant que prairie permanente, une étude de compensation agricole collective devra obligatoirement être menée par un bureau d'étude agricole.

Un élevage ovin sera assuré par l'exploitant actuel.

Une estimation de retombées fiscales est présentée à l'assemblée.

Intégration locale du projet : un financement participatif sera proposé à la population et la société VOLTERRES, fournisseur français d'électricité 100% verte produite en France, permettra aux habitants du territoire de souscrire à une offre d'électricité.

Planning du projet :

Janvier 2023 : lancement des études faune-flore et zones humides

Janvier 2024 : dépôt du dossier de permis de construire et lancement de la mise en compatibilité du PLU

Novembre 2024 : permis de construire accordé

Mars 2025 : Obtention d'un tarif d'achat de l'électricité produite par le parc

A partir de janvier 2026 : construction et mise en service du parc

Chaque conseiller municipal a posé librement des questions.

- inquiétude pour les habitations proches
- dangerosité des ondes émises ?
- qualité de terres ?
- Pourquoi ne pas mettre les panneaux sur les bâtiments ?

Délibération - **DELI-22-10-02** : le Conseil municipal est-il favorable à la poursuite des études pour l'installation d'un parc solaire sur le territoire de la Commune de Brûlon ?

Vote à bulletin secret

18 votants

Oui, pour continuer la poursuite des études : 15 VOIX

Non, pour continuer la poursuite des études : 3 VOIX

2- Informations Communauté de Communes LBN COMMUNAUTE

Lors du conseil communautaire du 12 octobre dernier, il a été étudié les questions suivantes :

Taxe d'aménagement :

Clé répartition de la taxe d'aménagement suivant les équipements publics construits par le LBN COMMUNAUTÉ sur les territoires des communes

1 point par équipement.

Les communes qui ont de 1 à 2 points verseront 1% de la TA

Les communes qui ont de 3 à 5 points verseront 15% de la TA

Les communes qui ont de 6 à 9 points verseront 25% de la TA

Au-delà de 9 points 40% de TA sera versé

En ce concerne la commune de Brûlon, 7 points (voirie, ZAE, déchetterie, salle de sport, salle, maison de santé, cuisine centrale), sont retenus, le versement se fera à la hauteur de 25% de la taxe d'aménagement.

Lors du conseil municipal de novembre, une délibération concordante avec celle de LBN COMMUNAUTÉ sera prise.

Opération de revitalisation de territoire : signature de la convention pour la revitalisation de bourg-centre

- Avis sur le parc éolien à Auvres-sous-Monfaucon

- Affaire enfance jeunesse : avenants et convention avec la CAF

- Présentation des rapports annuels 2021 :

- sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets

- sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

3 - Point sur les travaux

-7 Place Gautier Chevreuil

- Avenants Lot 1 - gros-œuvre

Monsieur DUHAMEL, présente l'évolution du chantier. Nous sommes toujours dans l'attente de réception des avenants pour le gros-œuvre

- L'Hôtel

Les travaux se finalisent, l'ouverture est prévue 1^{er} décembre 2022

- rue de la Gasnerie

Monsieur DODIER informe que les travaux sont en cours, deux chicanes seront installées. Des essais de circulation avec les véhicules des riverains ont été faits.

- Route de Sillé - eaux pluviales

Deux devis ont été fournis, avant de proposer à l'assemblée un choix, une étude approfondie des devis sera faite et le cas échéant une négociation est prévue.

Les travaux du quai-bus du boulevard de la gare doivent commencer, il faut informer l'entreprise GROSBOIS de transport scolaire.

- Prieuré - compte rendu de la réunion

La commission « Prieuré » s'est réunie le 13 octobre dernier en présence de l'AMO le cabinet ASCISTE. Une présentation du programme fonctionnel a été faite, suivi un échange fructueux sur le projet.

Les membres extra- communale ont été fort de proposition et particulièrement sur l'intégration d'espace dédié à la musique.

L'AMO souhaite la réalisation de diagnostic amiante avant démolition, diagnostic amiante avant travaux, un diagnostic plomb et un état parasitaire sur l'ensemble.

Devis de diagnostics - DELI-22-10-03

Proposition de de devis de SARL CICEA OCE - 76 route du Chêne -72 230 ARNAGE
- Diagnostic avant démolition pour un montant de 1 990.00 € soit 2 388.00 € TTC
- Diagnostic avant travaux, diagnostic plomb et état parasitaire pour un montant de 2 995.00 € H.T soit 3 594.00 € TTC.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux devis des différents diagnostics et autorise Monsieur Le Maire (ou son représentant) à signer le devis

La commission se réunira le 1^{er} décembre 2022 à 10 h en mairie de Brûlon.

Devis état structure de la Tour du Pissot- DELI-22-10-04

En raison d'un mauvais état de la structure de la tour du Pissot, il est nécessaire de réaliser un diagnostic structure. Un devis a été demandé à l'entreprise SIGMA pour un montant de 2 900 € H.T.

Le Conseil émet un avis favorable et autorise M. le Maire à signer le devis.

5 - Convention de mise à disposition du terrain synthétique de foot auprès de la Ligue de Football des Pays de la Loire et du District de football de la Sarthe - DELI-22-10-05

Afin de percevoir la subvention de la Fédération Française de Football au titre du « Fonds d'Aide au Football Amateur pour l'installation d'un terrain synthétique, il y a lieu de signer une convention de mise à disposition entre la Ligue de Football des Pays de la Loire, le District de Football de la Sarthe et la Commune de Brûlon de l'ensemble des équipements situés au stade de football situé route de Viré- 72350 Brûlon

Il est proposé à l'assemblée que la durée de ladite convention soit de 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2026.

Après délibération, le conseil autorise M. Le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

6 - Nomination d'un élu référent auprès du SDIS pour la gestion des bâtiments recevant du public en matière d'incendie et de sécurité - DELI-22-10-06

Lorsqu'une commune ne dispose pas d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, un [décret du 29 juillet](#) prévoit la désignation par le maire d'un correspondant incendie et secours au sein de l'équipe municipale.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques.
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Il informe périodiquement

Monsieur Le Maire propose comme référent M. Romain LECOMTE
Après acceptation de la mission par M. LECOMTE

Le conseil municipal nomme M. Romain LECOMTE comme référent du SDIS.

7 - Modification des tarifs de la Salle La Fontaine

Les adjoints étudieront cette question, elle sera revue au prochain conseil municipal.

8 - Devis de végétalisation du lotissement des Deux Chênes

Madame Cécile CHAUVEAU présente le compte rendu de la commission environnement du 08 octobre 2022

La commission propose de végétaliser le lotissement en 2 temps.

1ère phase :

. Plantation de végétaux dans les différents espaces de terrain qui sont situés en dehors des abords des lots non encore construits.

. Prévoir une chicane entre la maison de Mme Biardeau et Sarthe Habitat aux abords du chemin du Ronceray

. Rencontre avec Mme Biardeau qui donnerait l'autorisation de mettre des plantes grimpantes (ex : jasmin étoilé..) sur sa clôture afin de masquer la vue sur son terrain.

. Arborer le terrain coté chemin du Ronceray, y aménager un terrain de boules et la pose d'un ou plusieurs jeux ainsi que des bancs.

Et la 2ème phase lorsque tous les terrains seront construits.

9- Opération un arbre une naissance [DELI-22-10-07](#)

L'évènement est prévu le samedi 26 novembre à 11 heures au plan d'eau.

Mercredi 12 octobre : une rencontre a été organisée avec Jérôme et Florian afin de déterminer l'emplacement des arbres.

7 arbres seront plantés près du tir à l'arc et les 13 autres sur la butte où se trouve le jeu du disc golf (terrain situé à l'extrémité du chemin des Rochers).

Cette action est subventionnée par la Région Pays de la Loire à la hauteur de 15 €/arbre

Illuminations :

Selon le contrat de location sur 2 ans : Les décors (boule pétillante et cadeau) seront installés sur le parvis.

Des décors sur les candélabres côté boucherie et boulangerie seront rajoutés ainsi que des guirlandes complémentaires rue Jules Delamotte et Boulevard de la Gare.

Il est prévu le décablage et le recablage en led sur des anciennes guirlandes, en collaboration avec la mission citoyenne

Les filins des rues Constant Cordier et William Béatrix, ne seront pas descendus comme prévu.

La commission propose cette année de ne pas prévoir la mise en lumière de la mairie par spots ou gobo, (par mesure d'économie et le prix d'achat du matériel trop élevé).

On installera sur la façade, pour la deuxième année consécutive, les jaboys achetés l'année dernière.

Dates et horaires des illuminations de Noël : du 15/12/2022 au 02/01/2023 de 18h à 21h et de 6h à 8h

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour les dates et horaires d'illuminations.

10- mission citoyenne lors des vacances d'octobre

Madame Mélanie CLEMENT-HAUBOIS présente la mission citoyenne qui aura lieu du 24 au 26 octobre pour des jeunes de 14 à 17 ans le programme est de préparer des décorations de Noël. Chaque participant aura une carte cadeau.

11 - Droit de préemption- [DELI-22-10-08](#)

Monsieur Le Maire informe qu'il a renoncé aux droits préemption suivants :

- un immeuble situé route de Sillé - cadastré YB 276
- un immeuble situé boulevard de la Gare - cadastré AC 10

Questions complémentaires

Résiliation du contrat d'assurance statutaire- [DELI-22-10-09](#)

La commune de Brûlon a signé un contrat d'assurance statutaire en janvier 2021 avec la compagnie d'assurances AXA, pour une durée de quatre ans, chaque année la structure a la possibilité de résilier le contrat deux mois avant l'échéance.

Cette année, la collectivité a fait le choix de participer au marché assurance statutaire organisé par le centre de gestion de la fonction publique de la Sarthe.

Les résultats de la consultation nous sont parvenus et sont plus avantageux pour la collectivité.

Monsieur Le Maire propose de résilier le contrat d'assurance statutaire avec la compagnie AXA avant le 31 octobre 2022.

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

- Demande de subvention sectorielle « tourisme » auprès du Département - [DELI-22-10-10](#)

La Commune de Brûlon a signé une mission stratégique sur le développement de la base de loisirs avec le cabinet MLV CONSEILS pour un montant 17 590.00 € H.T. soit 21 108.00 € TTC.

Monsieur Le Maire propose de solliciter le Département de la Sarthe pour une demande d'aide financière dans le cadre des aides sectorielles activité tourisme.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
Autorise à l'unanimité

- De solliciter une aide financière auprès du Département de la Sarthe pour le financement d'une mission stratégique sur le développement de la base de loisirs
- Le Maire ou son représentant à signer la demande et faire l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

- Choix du projet retenu pour une demande de DETR

Les dossiers de DETR doivent être déposés avant le 15 décembre 2022 sur le site de la Préfecture.
Monsieur Le Maire propose de retenir le dossier « réhabilitation du local jeunes »

Le Conseil municipal donne son accord.

12 - Questions orales

- le conseil décide de verser à l'atelier musical la somme de 1500 € de subvention annuelle. [DELI-22-10-11](#)

- Remboursement des frais de fournitures de peinture avancés par M. MICHEL pour un montant 84.90 € pour les travaux de réhabilitation de la plaque kilométrique située à l'angle de la rue des Cloutiers et de la rue Saint-Marc. [DELI-22-10-12](#)

- Information sur l'éclairage public du chemin de Vignes

- Rencontre avec VEOLIA le 08/11/2022 à 11 h

L'ordre du jour étant épuisé
La séance a été levée à 22h30 par Le Maire

TABLES DES DELIBERATIONS

Classification	objet	numéro	situation
Institution et vie	Questions complémentaires à	DELI-22-10-01	approuvée

politique	l'ordre du jour		
Environnement	Avis sur l'implantation d'un parc solaire	DELI-22-10-02	approuvée
Marchés publics	Prieuré- devis diagnostics	DELI-22-10-03	approuvée
Marchés publics	Tour du Pissot - Devis état de la structure	DELI-22-10-04	approuvée
Finances publiques	Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain synthétique	DELI-22-10-05	approuvée
Institution et vie politique	Nomination d'un élu référent auprès du SDIS	DELI-22-10-06	approuvée
Marchés publics	Devis d'achat d'arbres	DELI-22-10-07	approuvée
Urbanisme	Droits préemption	DELI-22-10-08	approuvée
Fonction publique	Résiliation du contrat d'assurance statutaire	DELI-22-10-09	approuvée
Finances publiques	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental -	DELI-22-10-10	approuvée
Finances publiques	Versement d'une subvention à l'atelier musical	DELI-22-10-11	approuvée
Finances publiques	Remboursement de frais avancés	DELI-22-10-12	approuvée

Daniel COUDREUSE- Maire de Brûlon	
Gisèle BERNIER - Secrétaire de séance	

